

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2019

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 46 500 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - accorder les subventions suivantes ;
- 2 - signer les conventions et les avenants à intervenir.

1) Subventions de développement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 13 500 € :

- 11 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet - Quimper Escalade, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars ;

- 2 000 € au CDOS selon convention pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...).

2) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 4 000 € :

- 500 € à l'association Leucémie Espoir Cyclisme pour la participation à l'organisation du cyclo-cross de Keradenec le 20 janvier 2019 au Bois de Keradenec.
- 1 000 € à l'association Quimper GR en Finistère pour la participation à l'organisation de sa ½ finale de championnat de France les 27 et 28 avril 2019 à Quimper.
- 2 500 € à l'association Triathlon Club Quimper pour la participation à l'organisation du Kemper Urban Noz Trail le 31 octobre 2019 dans Quimper.

3) Subventions d'aide à l'encadrement :

Compte 414-6574-711

Après instruction et analyse des dossiers 2017/2018 présentés par les associations pour l'aide à l'encadrement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à accorder les subventions suivantes pour une enveloppe de 25 000 € :

➤ AMICALE ITALIA BRETAGNE	560 €
➤ ASEA BASKET	1 612 €
➤ CLUB DE CANOE KAYAK QUIMPER CORNOUAILLE	463 €
➤ DOJO SANSHIRO	1 007 €
➤ ESCRIME QUIMPER CORNOUAILLE	620 €
➤ GRIMPEURS DE L'ODET	1 732 €
➤ JUDO CLUB QUIMPEROIS	1 769 €
➤ LA QUIMPEROISE	2 045 €

➤ QUIMPER ATHLETISME	2 643 €
➤ QUIMPER CORNOUAILLE TENNIS DE TABLE	1 336 €
➤ QUIMPER GR EN FINISTERE	1 097 €
➤ QUIMPER KERFEUNTEUN FOOTBALL CLUB	2 381 €
➤ QUIMPER VOLLEY 29	1 381 €
➤ RUGBY CLUB QUIMPEROIS	746 €
➤ TENNIS COMPETITION QUIMPER	1 836 €
➤ UJAP BASKET	2 023 €
➤ UJAP BADMINTON	1 023 €
➤ UNION QUIMPER NATATION	726 €

4) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 4 000 € :

Compte 414-6574-711

- 2 000 € à l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour le renouvellement des embarcations.
- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour le renouvellement des embarcations.